

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARMES-LÉS-LANGRES**

Séance du 29 janvier

De l'an DEUX MILLE VINGT ET UN

A 20 H 00

Le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de convivialité, sous la présidence de Monsieur JOFFRAIN Bernard, Maire

Présents : ARNOULT Jean-Luc, BOUGREL Sylvain, CLEMENT Richard, CORDIER Sébastien, DUMONT Nathalie, JOFFRAIN Bernard, ROCHE Jean-Baptiste, FEUTRIEZ Jean-François, BOUGREL Didier, Sébastien CHEVIGNY

Absents excusés :

Secrétaire : Sylvain BOUGREL

Objet de la délibération

1364 - RAPPORT DE LA CLECT – Evaluation des charges transférées pour le transport scolaire

La CLECT (commission locales d'évaluation des charges transférées) s'est réunie le 12 janvier 2021 afin de calculer les charges transférées concernant la prise de compétence du transport scolaire par la CCGL et sa répercussion sur les attributions de compensation 2020.

Concernant les 34 communes de la CCGL (hors communes du Bassigny), il est compliqué de reconstituer le coût réel de la compétence eu égard aux modifications de périmètre du SITS de Rolampont, à l'excédent de l'ex SITS de Neuilly qui a conduit à ne plus demander de cotisation aux communes, à des difficultés d'établissement du coût annuel en raison de retard de facturation.

En fonction des éléments à disposition pour l'année 2020, le coût réel s'établit à 201 634.00 €.

La compétence concerne 12 365 habitants soit un coût de 16.31 €/habitant.

Pour Charmes, la population retenue est de 146 habitants.

Le coût répercuté sur les attributions de compensation de 2020 de Charmes pour la compétence transport scolaire est donc de 2 381.00 €.

A titre de comparaison, la commune a payé pour le transport scolaire :

- En 2017 3 082.77 €
- En 2018 2 195.82 €
- En 2019 3 113.10 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 12 janvier 2021

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Grand Langres,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Approuve le rapport de la CLECT tel que joint en annexe

Voté à l'unanimité

PRESENTATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

- 2019	<u>Recettes perçues par la CCGL</u>			
	Fiscalité perçue	4 922.00 €		
	Neutralité fiscale	15 890.00 €	TOTAL	20 812.00 €
	<u>Coût compétence scolaire</u>			
	Fonctionnement	11 652.00 €		
	Investissement	1 837.00 €	TOTAL	13 489.00 €
	<u>Coût mutualisation SIVOM</u>		TOTAL	16 381.00 €
	<u>Coût service urbanisme</u>		TOTAL	1 571.00 €

La commune, au titre des AC définitives, doit 10 629.00 € à la CCGL.

Compte tenu des sommes prélevées par la CCGL (21 139.00 €), la commune doit être remboursée de **10 510.00 €** par la CCGL.

- **2020** : le calcul est identique mais le coût du service urbanisme passant de 1 571.00 € à 882.00 €.

La CCGL devra rembourser la somme de **11 199.00 €** à la commune.

1365 - PROGRAMME TRAVAUX ONF 2021

Après analyse, le technicien forestier territorial, référent de l'ONF estime qu'il n'est pas nécessaire de programmer des travaux patrimoniaux pour l'année 2021 dans la forêt communale pour assurer une gestion durable conforme à l'aménagement forestier.

Après exposition des faits, le conseil décide de valider la proposition de l'Office national des Forêts.

Voté à l'unanimité

1366 - BAIL DE CHASSE EN FORET COMMUNALE

Après réunion des chasseurs de la commune, ces derniers ont opté pour la signature d'un bail de location de 3 ans du Bois des Roches à la société de chasse de Jorquenay.

Après délibération, le conseil autorise le maire à signer le nouveau bail.

A l'unanimité.

Un courrier de M. Jacquottin Fabien de la société de chasse de Charmoilles et Changey est parvenu à la commune pour la location des bois du « Douet ».

Le conseil ne donne pas suite.

RAPPORT HYDROGEOLOGUE SUR L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

Le cabinet Caille a rendu son rapport sur la délimitation des aires d'alimentation des captages.

Dans ses conclusions, il détermine et délimite les aires suivantes :

- Source roche 1 10 ha
- Source roche 2 3.5 ha
- Source roche 3 2.5 ha
-

M. Herrmann (maitre d'œuvre) réunira le comité de pilotage de la mission le 9 mars à 14h en mairie pour fixer les modalités de la phase 2 du projet.

1367 - TARIFS COMMUNAUX

Le conseil décide de maintenir les tarifs 2020 pour l'année 2021 :

- AEP abonnement **39.36 €** m3 **1.40 €**
- Salle polyvalente 1 jour **70 €** 2 jours **100 €**
 Vaisselle **0.50 €** le couvert
 Casse verre et assiette **1.50 €** et couvert **0.80 €**

Le conseil décide de supprimer la facturation de l'électricité consommée.

- Atelier de distillation **12 €** la journée
- Taxe d'entretien des chemins ruraux **14 €/ha**

Voté à l'unanimité

DOSSIER JEAN-DANIEL BONHOMME

Lors d'une réunion avec la sous-préfète le 15 janvier, le maire a évoqué la situation de M. Jean-Daniel Bonhomme qui sera en retraite au 1^{er} février 2021 et pourrait revenir au conseil municipal.

Un courrier d'information sera distribué aux habitants du village pour expliquer la situation.

AMENAGEMENT LOCAL COMMUNAL

M. Sébastien Chevigny a procédé à la pose de l'escalier pour accéder à l'étage du local communal.

Il convient de nettoyer le local communal afin de pouvoir y stocker les décorations de Noël qui ont été démontées.

Date retenue, le samedi 27 février 2021.

DIVERS

- **Eclairage public** : M. Jean-Baptiste Roche évoque la possibilité d'interrompre l'éclairage public pendant le couvre-feu afin de réaliser des économies d'électricité.

Le SDED sera contacté pour la faisabilité de cette interruption.

- **Abri bus** : Mme Nathalie Zawarski évoque la pose d'un 2^e abri pour les enfants qui attendent le bus à l'arrêt près du hangar de Guy Carbillet.

A étudier en terme de coût.

- **Travaux** : M. Didier Bougrel rappelle les travaux à demander au service commun de Neuilly.

- Point à temps sur Chemin de Verailles

- Taille des peupliers communaux

- **Courrier** de M. Jean-Luc Arnoult au nom de la SCI « Charmes en Chalet ». Il demande à la commune, la possibilité de prélever 4 m³ de grattage et de tout venant sur le stock communal afin de stabiliser les travaux de busage du fossé communal effectués par ses soins.

Le conseil donne son accord, Jean-Luc Arnoult n'ayant pas participé au débat.

Fin de séance à 22 h 00

Bernard JOFFRAIN	Jean-Luc ARNOULT	Didier BOUGREL
Sylvain BOUGREL	Sébastien CHEVIGNY	Richard CLEMENT
Sébastien CORDIER	Nathalie DUMONT	Jean-François FEUTRIEZ
Jean-Baptiste ROCHE		